

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1235**2 décembre 2004****SOMMAIRE**

3F Architecture - Form Follows Function, S.à r.l., Luxembourg	59274	Joly Beteiligung S.A., Luxembourg	59266
Anh My S.A., Luxembourg	59250	Joly Beteiligung S.A., Luxembourg	59266
Archipel Holdings S.A.	59267	Kalbax, S.à r.l., Luxembourg	59257
Bamalite S.A., Luxembourg	59249	Kalmina Financière Holding S.A., Luxembourg . .	59273
Biomass Investments S.A., Luxembourg	59277	Lamoral S.A., Grundhof.	59236
Black & Decker Limited, S.à r.l., Luxembourg	59248	LLWI & B S.A., Luxembourg	59254
Bonni International S.A., Luxembourg	59249	(The) Massive Luxco S.A., Luxembourg	59254
Bonni International S.A., Luxembourg	59249	Mateco Location de Nacelles S.A., Luxembourg. . .	59247
Bookless Developments S.A., Luxembourg	59270	Multicomunale Maritime et Commerciale S.A., Luxembourg	59255
Casemate, S.à r.l., Luxembourg	59274	New Shipping S.A., Luxembourg	59259
Columbus Trading S.A., Howald	59247	New Shipping S.A., Luxembourg	59259
Columbus Trading S.A., Howald	59247	New Shipping S.A., Luxembourg	59259
Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A., Luxembourg	59273	New Shipping S.A., Luxembourg	59259
CPPL Lux 1 S.A., Luxembourg	59251	Palandis Investment S.A.	59256
Darney Financial S.A., Luxembourg	59252	Patrimoine & Consulting Luxembourg S.A., Luxembourg	59255
Domaine Paradisu S.A., Luxembourg	59247	PBG Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	59250
Domaine Paradisu S.A., Luxembourg	59247	PBG Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	59250
Eagle Invest S.A., Luxembourg	59252	PBG Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	59251
Edgewater S.A., Luxembourg	59234	PBG Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	59251
Edmond Welter & Fils, S.à r.l., Dudelange	59246	Pom International S.A., Luxembourg	59255
ELH International, S.à r.l., Luxembourg	59238	Promod Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	59280
Entrerios Invest S.A.H., Luxembourg	59274	Provimlux Opera S.A., Luxembourg	59280
Equid International S.A., Luxembourg	59254	Queesch, A.s.b.l., Schifflange	59236
Euramfin S.A.	59258	Rally Lux Holding One, S.à r.l., Luxembourg.	59276
Euro Directory S.A., Luxembourg	59234	Rally Lux Holding Two, S.à r.l., Luxembourg	59277
Euromess S.A.H., Luxembourg	59234	Ramacor, S.à r.l., Luxembourg	59248
Falcon Finance Holding S.A., Luxembourg	59246	Ramacor, S.à r.l., Luxembourg	59248
Fant S.A., Luxembourg	59270	Rooster S.A., Luxembourg	59235
Fidam, Sicav, Luxembourg	59256	Rooster S.A., Luxembourg	59235
Foncière de l'Est S.A., Luxembourg	59255	Rooster S.A., Luxembourg	59235
Forum Film Corp. S.A., Luxembourg	59249	Rooster S.A., Luxembourg	59235
Gastro Deluxe S.A., Luxembourg	59250	Sahbi Finance S.A.H., Luxembourg	59235
GK2, S.à r.l., Luxembourg	59257	SEDIAC S.A., Société Européenne de Développement des Industries Alimentaires et Cultures,	
GK2, S.à r.l., Luxembourg	59257		
GK2, S.à r.l., Luxembourg	59257		
Globafin S.A.H., Luxembourg	59256		
Institut TES, A.s.b.l., Howald	59266		
J.E.L. S.A.	59257		

Luxembourg	59259	Trees S.A., Luxembourg.....	59265
Seeking Management S.A., Luxembourg.....	59267	Trees S.A., Luxembourg.....	59265
Silverlake S.A., Luxembourg.....	59266	Union Financière du Benelux S.A., Luxembourg..	59256
Sisu Group S.A.H., Luxembourg.....	59258	Union Financière du Benelux S.A., Luxembourg..	59256
Sosera S.A., Luxembourg.....	59237	Uta S.A., Luxembourg.....	59255
Sosera S.A., Luxembourg.....	59237	Valessore Holding S.A., Luxembourg.....	59253
Sud Immo Invest S.A., Luxembourg.....	59254	Vargo S.A., Luxembourg.....	59258
Tanglewood Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	59252	Vargo S.A., Luxembourg.....	59258
Tanglewood Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	59252	Via Moda, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	59245
Tanglewood Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	59253	Vorn S.A., Luxembourg.....	59260
Tanglewood Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	59253	Wol S.A., Luxembourg.....	59254
Threshold S.A.H., Luxembourg.....	59265	Zamial Invest S.A., Luxembourg.....	59246
TMC Express, S.à r.l., Steinfort.....	59263	Zamial Invest S.A., Luxembourg.....	59246
		Zuriel S.A., Luxembourg.....	59248

EURO DIRECTORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.461.

- Renato Burza, demeurant 7, Vicolo Quaro, I-10016 Montalba Dora Torino,
- Massimo Degano, demeurant Corso d'Italia, I-00198 Rome,
- Stefano Colferai, demeurant 7, Via Montecristo, I-00141 Rome,
ne sont plus administrateurs de la société.

- Olivier Bombezin, demeurant 30, rue du Cotentin, F-75015 Paris,
- Andrea Alemano, demeurant 1-F, Via Pietro Canonica, I-10138 Turin,
ne sont plus commissaires aux comptes de la société.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081026.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

EUROMESS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 13.992.

Le conseil d'administration en sa résolution du 16 décembre 1997, a pris acte du décès de Monsieur Josef Teuber, administrateur.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour avis
BDO COMPAGNE FIDUCIAIRE
Signature
Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081023.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

EDGEWATER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 22.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Pour EDGEWATER S.A.
ECOGEST S.A.
Signature

(081082.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

SAHBI FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.358.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signature.

(080530.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

ROOSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.651.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(080671.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

ROOSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.651.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(080668.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

ROOSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.651.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(080665.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

ROOSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.651.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(080664.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

LAMORAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6360 Grundhof, Château de Grundhof.
R. C. Diekirch B 3.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06749, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 septembre 2004.

Signature.

(903243.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 octobre 2004.

QUEESCH, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3811 Schifflange, 53, Val des Aulnes.
R. C. Luxembourg F 711.

STATUTS

Art. 1^{er}. Les soussignés ont convenu de créer une association sans but lucratif dénommée QUEESCH, A.s.b.l.

Art. 2. Le siège de l'association est établi à L-3811 Schifflange, 53, Val des Aulnes. Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet de mettre en place et de gérer des médias indépendants sur la promotion de différentes formes d'engagement social, culturel et politique autogérées, ainsi que sur la communication, le respect et l'amitié entre les individus dans notre société.

Art. 5. L'association n'est liée à aucune religion ou idéologie politique.

Art. 6. Les membres sont admis par le Conseil d'Administration suite à une demande verbale ou écrite.

Art. 7. Les membres peuvent se retirer à tout moment de l'association après démission écrite auprès du Conseil d'Administration.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à EUR 1.000,-.

Art. 9. Peuvent être exclus les membres qui agissent à l'encontre des présents statuts ou qui d'une manière quelconque nuisent au bon fonctionnement de l'association. L'exclusion d'un membre est prononcée par le Conseil d'Administration à la majorité des 2/3 des voix de ses membres.

Art. 10. L'assemblée générale est convoquée une fois par an au plus tard au 2^{ème} trimestre. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le Conseil d'Administration ou si vingt pour cent des membres en font la demande. Les membres sont convoqués avec l'ordre du jour par voie écrite au plus tard 5 jours ouvrables avant la réunion.

Art. 11. L'assemblée générale:

- fixe les cotisations

- définit le Conseil d'Administration et deux réviseurs de caisse

- discute et approuve les bilans, comptes et rapports concernant les activités et les finances, établies par le Conseil d'Administration.

Les résolutions de l'assemblée générale sont accessibles à toute personne au siège de l'association.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée générale sont prises au consensus par les membres présents. Si le consensus n'est pas atteint, la situation reste au status quo.

Art. 13. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives de l'assemblée générale. Il représente l'association auprès de tiers.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 15. En cas de dissolution le capital sera affecté à une organisation ayant des buts similaires, définie par le conseil d'administration.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Les membres fondateurs:

Chris Weber, 19, rue de l'école, L-3317 Berchem, sans emploi, Luxembourgeois

Patrick Hallé, 64, rue Marie-Thérèse, L-3257 Bettembourg, artiste, Luxembourgeois

Gary Diderich, 53, Val des Aulnes, L-3811 Schifflange, étudiant et employé privé, Luxembourgeois

Daniel Juncker, 53, Val des Aulnes, L-3811 Schifflange, employé privé, Luxembourgeois

Sacha Schmitz, 39, rue de la Résistance, L-4942 Bascharage, service volontaire, Luxembourgeois

Emile Hengen, 164, rue de Pétange, L-4645 Niederkorn, étudiant, Luxembourgeois

Claude Frentz, 6, Doemptchesgrond, L-3778 Tétange, employé privé, Luxembourgeois

Fait à Schifflange, le 21 septembre 2004 par les membres fondateurs:

C. Weber / P. Hallé / G. Diderich / D. Juncker / S. Schmitz / E. Hengen / C. Frenzt.

Les membres réunis en assemblée constituante le 21 septembre 2004 au siège social à Schifflange ont désigné le conseil d'administration suivant:

Chris Weber	secrétaire
Patrick Hallé	membre du conseil d'administration
Daniel Juncker	membre du conseil d'administration
Gary Diderich	trésorier
Sacha Schmitz	membre du conseil d'administration
Emile Hengen	coordinateur
C. Frenzt	membre du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00275. – Reçu 168 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079825.3/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

SOSERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 90.516.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080849.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SOSERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 90.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 8 septembre 2004

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats au 31 décembre 2003

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour les exercices en revue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOSERA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080850.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SOSERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 90.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 août 2004

1. L'Assemblée décide de procéder au remplacement à partir du 1^{er} septembre 2004 de M. Yves van Renterghem en tant qu'administrateur de la société et M. Daniel van Meerbeek en tant qu'administrateur de la société par la nomination de Mlle Johana Bodart en tant qu'administrateur de la société.

2. L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux deux administrateurs sortants.

3. Le mandat du nouvel administrateur expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOSERA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080858.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

ELH INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 103.294.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Industry Kapital 2000 Limited Partnership I, Industry Kapital 2000 Limited Partnership II, Industry Kapital 2000 Limited Partnership III, Industry Kapital 2000 Limited Partnership IV, Industry Kapital 2000 Limited Partnership V, Industry Kapital 2000 Limited Partnership VI, Industry Kapital 2000 Limited Partnership VII, Industry Kapital 2000 Limited Partnership VIII, Industry Kapital 2000 Limited Partnership IX, Industry Kapital 2000 Limited Partnership X, Industry Kapital 2000 Limited Partnership XI, each incorporated under the laws of English Limited Partnership, having their registered office at Charles Bisson House, 3d floor, 30-32 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA,

And Wavecrest Limited Partnership, incorporated under the laws of English Limited Partnership, having its registered office at 26 New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA.

The founders are here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is ELH INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the ad-

ministration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. 8.1 The Company's capital is set at EUR 647,600 (six hundred and forty-seven thousand six hundred Euro), represented by 25,904 (twenty-five thousand nine hundred four) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. On authorized capital basis, the subscribed share capital may only be increased on the manager's or the board of managers' initiative by an amount of not more than EUR 62,874,600 (sixty-two million eight hundred and seventy-four thousand six hundred Euro), in strict accordance with the terms and conditions set out by the «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates' issue» and the present articles, by creating and issuing 2,514,984 (two million five hundred and fourteen thousand nine hundred and eighty-four) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and being understood that:

(1) the authorization will expire on the date fixed in the «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates»;

(2) the manager or the board of managers is specially authorized to issue the new shares in one or more steps and the subscription is reserved to the Convertible Preferred Equity Certificates holders, on conversion of their Convertible Preferred Equity Certificates, made pursuant to the «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates»;

(3) the manager or the board of managers shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

(4) Each time the manager or the board of managers shall act to render effective the increase of capital, as authorised, article 8.1 of the articles of association of the Company shall be amended so as to reflect the result of such action;

8.4. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The managers will be appointed as type A manager, type B manager or type C manager. The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound:

(I) for any transactions or dealings between directly and/or indirectly fully owned group companies by the joint signature of any two A managers or by the joint signature of one A manager and one B manager;

(II) for any transactions or dealings of an amount exceeding EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) by the joint signature of any A managers or the joint signature of one A manager and one B manager;

(III) for any transactions or dealings up to an amount of EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) by the joint signature of any two A managers or the joint signature of one A manager and one B manager or the joint signature of one B manager and one C manager;

(IV) for any other transactions or dealings which is not mentioned here above by the joint signature of any two A managers or the joint signature of one A manager and one B manager or the joint signature of one B manager and one C manager.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that

the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance in the United Kingdom than managers in attendance in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing in the United Kingdom cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Shareholders	Number of shares subscribed
Industri Kapital 2000 Limited Partnership I	2,898
Industri Kapital 2000 Limited Partnership II	2,664
Industri Kapital 2000 Limited Partnership III.	3,390
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IV	2,886
Industri Kapital 2000 Limited Partnership V	3,145
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VI	506
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VII.	2,146
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VIII	1,862
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IX	2,430
Industri Kapital 2000 Limited Partnership X.	2,072
Industri Kapital 2000 Limited Partnership XI	1,900
Wavecrest Limited Partnership	5
Total:	25,904

All the 25,904 (twenty-five thousand nine hundred four) shares representing the capital have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 647,600 (six hundred and forty-seven thousand six hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eight thousand and five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as type A manager for an undetermined duration of the Company:

Mr Trygve Grindheim, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on the 8th of January 1968 in Kristiansand, Norway

Mr Jacob Moeller Jensen, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on the 29th of March 1973 in Odense, Denmark

2) Are appointed as type B manager for an undetermined duration of the Company:

Mr James Yates, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on the 22 of June 1972 in Chelmsford, England

Mr Andrew Crankshaw, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on the 25th of May 1970 in Manchester, England

3) Are appointed as type C manager for an undetermined duration of the Company:

Mr Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 21st of December 1971 in Bruxelles, Belgium

G rard Becquer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 29th of April 1956 in Briey, France

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

4) The Company shall have its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction franaise du texte qui pr c de:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Ma tre Joseph Elvinger, notaire de r sidence   Luxembourg, soussign .

Compara t:

Industry Kapital 2000 Limited Partnership I, Industry Kapital 2000 Limited Partnership II, Industry Kapital 2000 Limited Partnership III, Industry Kapital 2000 Limited Partnership IV, Industry Kapital 2000 Limited Partnership V, Industry Kapital 2000 Limited Partnership VI, Industry Kapital 2000 Limited Partnership VII, Industry Kapital 2000 Limited Partnership VIII, Industry Kapital 2000 Limited Partnership IX, Industry Kapital 2000 Limited Partnership X, Industry Kapital

2000 Limited Partnership XI, constitué en vertu du droit anglais sur les «Limited Partnership», ayant chacune leur siège social à Charles Bisson House, 3d floor, 30-32 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA.

Et Wavecrest Limited Partnership, constituée en vertu du droit anglais sur les «Limited Partnership», ayant son siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA.

Fondateurs ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera ELH INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. 8.1 Le capital social est fixé à EUR 647.600 (six cent quarante-sept mille six cent euro), représenté par 25.904 (vingt-cinq mille neuf cent et quatre) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Sur base du capital autorisé, le capital souscrit peut être augmenté à l'initiative du gérant ou du conseil de gérance uniquement d'un montant n'excédant pas EUR 62.874.600 (soixante-deux million huit cent septante-quatre mille six cent euro), en stricte conformité avec les termes et conditions prévus par le «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates» et par les présents statuts, en créant et émettant 2.514.984 (deux millions cinq cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-quatre) actions ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune et étant entendu que:

(1) l'autorisation expirera à la date fixée dans le «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates»,

(2) le gérant ou le conseil de gérance sont spécialement autorisés à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes et la souscription est réservée au(x) détenteur(s) des «Convertible Preferred Equity Certificates», émis conformément aux «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates»,

(3) le gérant ou le conseil de gérance prendront ou autoriseront toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'obtenir l'exécution et la publication d'un tel changement,

(4) à chaque fois où, le gérant ou le conseil de gérance agiront afin de rendre effective l'augmentation de capital, comme autorisé, l'article 8.1 des statuts de la Société sera modifié afin de refléter cette augmentation;

8.4 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tout instruments financiers convertibles en actions à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915. sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les différents gérants seront nommés en tant que gérant de type A, gérant de type B ou gérant de type C. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée comme suit:

(i) pour toutes les transactions directes ou indirectes entre des sociétés du groupe, par la signature conjointe de deux gérants A ou la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B;

(ii) pour toutes transactions d'un montant supérieur à EUR 20.000 (vingt mille Euro), par la signature conjointe de deux gérants A ou la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B;

(iii) pour toutes transactions d'un montant inférieur ou égal à EUR 20.000 (vingt mille Euro), par la signature conjointe de deux gérants A ou la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou encore la signature conjointe d'un gérant B et d'un gérant C;

(iv) pour toute transaction ou opération non précisée ci-dessus, par la signature conjointe d'un gérant B et d'un gérant C.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserá tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants assistant du Royaume-Uni soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant au Royaume-Uni ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque actionnaire a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation

d'un tel représentant devront être notifiée par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'actionnaire et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

Nom des actionnaires	Nombre d'actions souscrites
Industri Kapital 2000 Limited Partnership I	2.898
Industri Kapital 2000 Limited Partnership II	2.664
Industri Kapital 2000 Limited Partnership III	3.390
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IV	2.886

Industri Kapital 2000 Limited Partnership V	3.145
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VI	506
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VII	2.146
Industri Kapital 2000 Limited Partnership VIII	1.862
Industri Kapital 2000 Limited Partnership IX	2.430
Industri Kapital 2000 Limited Partnership X	2.072
Industri Kapital 2000 Limited Partnership XI	1.900
Wavcrest Limited Partnership	5
Total:	25.904

Les 25.904 (vingt-cinq mille neuf cent et quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 647.600 (six cent quarante-sept mille six cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Trygve Grindheim, avec adresse professionnelle au 5. Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 8 janvier 1968 à Kristiansand, Norvège

Monsieur Jakob Moeller Jensen, avec adresse professionnelle au 5. Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 29 mars 1973 à Odense, Danemark

2) Sont nommés gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur James Yates, avec adresse professionnelle au 5. Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, Angleterre

Monsieur Andrew Crankshaw, avec adresse professionnelle 5. au Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 25 mai 1970 à Manchester, Angleterre

3) Sont nommés gérant C pour une durée indéterminée:

Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5. rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles (Belgique)

Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5. rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 29 avril 1956 à Briey (France)

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

4) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5. rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 145S, fol. 33, case 8. – Reçu 6.476 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

J. Elvinger.

(081479.3/211/483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004.

VIA MODA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 59.231.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour VIA MODA, S.à r.l.

Signature

(080597.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

EDMOND WELTER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 238, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.544.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EDMOND WELTER & FILS, S.à r.l.

Signature

(080599.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

FALCON FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.544.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2004, a été nommé administrateur et administrateur-délégué la société TVL MANAGEMENT S.A. avec siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B-89.456 à effet rétroactif du 1^{er} avril 2004 en remplaçant sans décharge J.P. Chavanaz.

FALCON FINANCE HOLDING S.A.

TVL MANAGEMENT S.A.

Administrateur-délégué

R. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080913.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

ZAMIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.361.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AU00432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

COMPAGNIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(080675.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

ZAMIAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.361.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 2004

1. La cooptation de Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, né le 18 mai 1956 à L-Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

2. Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 mai 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour ZAMIAL INVEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080680.3/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

COLUMBUS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 49.102.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080691.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

COLUMBUS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 49.102.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080695.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

MATECO LOCATION DE NACELLES, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.
H. R. Luxemburg B 56.496.

AUSZUG

Die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 24. September 2004 hat einstimmig beschlossen, Herrn Eberhard Klumpp von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied abzuberaufen.

Luxemburg, den 24. September 2004.

Für MATECO LOCATION DE NACELLES S.A.

L. Planche

Delegiertes Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080603.3/664/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

DOMAINE PARADISU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 86.485.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Signature.

(080851.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

DOMAINE PARADISU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 86.485.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} juillet 2004

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2002.

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats au 31 décembre 2002.

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour les exercices en revue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMAINE PARADISU S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080852.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

RAMACOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 52.792.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAMACOR, S.à r.l.

Signature

(080843.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

RAMACOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 52.792.

Extrait des résolutions prises lors de la décision ordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 14 octobre 2003

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 sont approuvés.

L'affectation des résultats au 31 décembre 2002 est approuvée.

Décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exercice en revue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMACOR, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080844.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

ZURIEL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
H. R. Luxemburg B 46.946.

Auszug aus dem Verwaltungsratsprotokoll vom 13. September 2004

Herr Alhard von Ketelhodt hat sein Demissionsschreiben eingereicht,

Ersetzt wird er durch Herrn Reinhard Kippel, Kaufman geboren in D- Lahr am 22. Juli 1954, wohnhaft in 9 Akazienweg, D-77955 Ettenheim. Das Mandat dauert bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2005.

Diese Umbesetzung wird durch die nächste Generalversammlung der Aktionäre gutgeheissen werden.

Luxemburg, den 13. September 2004.

F. Sassel / R. Zimmer

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080607.3/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BLACK & DECKER LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 93.562.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 septembre 2004

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Charles E. Fenton, gérant de la Société au poste de gérant-délégué avec effet rétroactif au 26 mars 2003 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

BLACK ET DECKER LIMITED, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080621.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BONNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 93.254.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080853.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BONNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 93.254.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 16 mai 2004

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats au 31 décembre 2003.

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour les exercices en revue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONNI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080854.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BAMALITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 44.356.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 5 décembre 2003*

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 sont approuvés;

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat ne sont pas approuvés;

Décharge est donnée à deux des Administrateurs, à savoir Monsieur Bruinsma et Monsieur Marcel Specht pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

Décharge n'est pas donnée à Madame Nicoline Clabbers-de-Deken, ex-Administrateur de la société, pour l'exécution de son mandat au cours de l'année 2001 pour les mêmes raisons invoquées lors de l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

BAMALITE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080634.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

FORUM FILM CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 70.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06486, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(080651.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

ANH MY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 102.093.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 17 septembre 2004

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

Monsieur Thomas James Bucham Scott, avocat, demeurant à Almack House, 28, King Street, Londres SW1Y 6XA, en remplacement de Monsieur Claude Zimmer, administrateur démissionnaire.

Décharge a été donnée à Monsieur Claude Zimmer, pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080827.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

GASTRO DELUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 48, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 61.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06487, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(080662.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

PBG INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 89.428.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

PBG INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

(080795.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

PBG INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 89.428.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 septembre 2004, du rapport et de la décision du Conseil de Gérance de la société PBG INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., que les Associés et les Gérants, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2002.

1. Approbation des comptes annuels 2002.

2. Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2002:

Mr Kenneth Smith, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Mr Geoffrey Kupferschmid, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Mr Inigo Madariaga, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Mr Michael Savinelli, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois sise 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 9.098.

3. La perte qui s'élève à USD 2.629.282,12 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080806.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

PBG INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 89.428.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

PBG INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

(080785.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

PBG INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,-

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 89.428.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 septembre 2004, du rapport et de la décision du Conseil de Gérance de la société PBG INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., que les associés et les gérants, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2003.

1. Approbation des comptes annuels 2003.

2. Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2003:

Mr Kenneth Smith, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Mr Geoffrey Kupferschmid, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Mr Inigo Madariaga, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Mr Michael Savinelli, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois sise 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 9.098.

3. La perte qui s'élève à USD 21.067.095,33 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080804.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

CPPL LUX 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.025.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(080673.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

EAGLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 97.298.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(080682.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

DARNEY FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 95.493.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(080687.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 87.210.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

(080798.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 87.210.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 20 juillet 2004, du rapport et de la décision du Conseil de Gérance de la société TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., que les Associés et les Gérants, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2002.

1. Approbation des comptes annuels 2002.

2. Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2002:

Mr Nick d'Alessandro, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Ms Jude Lemke, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Mr Inigo Madariaga, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Mr Michael Savinelli, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois sise 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 9.098.

3. La perte qui s'élève à USD 19.558,78 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080803.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 87.210.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

(080796.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 87.210.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 20 juillet 2004, du rapport et de la décision du Conseil de Gérance de la société TANGLEWOOD FINANCE, S.à r.l., que les Associés et les Gérants, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels au 31 décembre 2003.

1. Approbation des comptes annuels 2003.

2. Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2003:

Mr Nick d'Alessandro, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Ms Jude Lemke, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Mr Inigo Madariaga, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

Mr Michael Savinelli, 1, Pepsi Way, Somers, NY 10589

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois sise 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 9.098.

3. La perte qui s'élève à USD 17.689,64 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080802.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

VALESSORE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 29.489.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 septembre 2004 à 14.00 heures à Luxembourg

1. Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire, ainsi que des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes tels que présentés et décide de reporter le bénéfice de l'exercice 2003 soit EUR 949,14 comme suit:

- Réserve légale	48,00 EUR
- Report à nouveau	901,14 EUR

2. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

VALESSORE HOLDING S.A.

F. Sassel

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080602.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

LLWI & B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 74.859.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(080697.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

EQUID INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 86.674.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(080702.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SUD IMMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.455.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(080707.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

WOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 74.622.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(080710.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

THE MASSIVE LUXCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.913.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2004 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Monsieur Olivier Dorier a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 21 septembre 2004. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination en date du 23 mai 2003;

2. La société FACTS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1160 Luxembourg est nommée en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire pour une période prenant terme lors de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081062.3/1035/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

FONCIERE DE L'EST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.225.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Signature.

(080712.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

UTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 74.444.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions du Conseil d'Administration du 24 septembre 2004 que:

Monsieur Thomas Kaul, hommes d'affaires, demeurant à CH-8610 Uster, im Lot 8, a été nommé administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Bruno Schefer, administrateur démissionnaire de catégorie A.

Monsieur Thomas Kaul terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2005, à laquelle cette nomination sera soumise pour ratification.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080835.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

MULTICOMMUNALE MARITIME ET COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.407.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signature.

(080817.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

POM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.664.

Par résolution en date du 14 septembre 2004, le conseil d'administration de la société POM INTERNATIONAL S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080840.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

PATRIMOINE & CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.106.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Signature.

(081348.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

UNION FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.390.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société anonyme

C. Schmitz / G. Hornick

Administrateurs

(080928.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

UNION FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.390.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société anonyme

C. Schmitz / G. Hornick

Administrateurs

(080930.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

FIDAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.058.

Le rapport annuel révisé au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(081069.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

GLOBAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.962.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 décembre 2001, actée sous le n° 1053 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(081092.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

PALANDIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.906.

La société PALANDIS INVESTMENTS S.A., ayant été dissoute en date du 30 septembre 2003, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 2 janvier 2001 entre la société PALANDIS INVESTMENTS S.A. et SERVICES GENERAUX GESTION S.A. est devenu sans objet.

Le 30 septembre 2004.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080767.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

GK2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.401.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

(080837.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

GK2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.401.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

(080838.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

GK2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 474.567,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.401.

Par résolution datée du 30 août 2004, l'actionnaire unique de la société GK2, S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080890.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

KALBAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.450.

Par résolution en date du 27 janvier 2004, les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080842.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

J.E.L. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.545.

La société J.E.L. S.A., ayant été dissoute en date du 29 septembre 2004, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 21 décembre 2000 entre la société J.E.L. S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Le 30 septembre 2004.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080772.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

VARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 33.078.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 22 août 1990.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00167, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VARGO HOLDING S.A.

Signature

(080624.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

VARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 33.078.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 22 août 1990.

—
EXTRAIT

L'assemblée a décidé le 5 juillet 2004 de transférer le siège social de la société du 24, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(080622.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

EURAMFIN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 96.406.

—
EXTRAIT

EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING, S.à r.l. a dénoncé avec effet immédiat en date du 27 septembre 2004 la convention de domiciliation conclue en date du 7 octobre 2003 avec la société EURAMFIN S.A. Le siège social de la société se trouve donc dénoncé.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080908.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SISU GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R. C. Luxembourg B 40.804.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SISU GROUP S.A., tenue à Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, le 8 juin 2004 que:

FIDUCIAIRE RESSOURCE S.A. 36, rue Gabriel Lippmann, Luxembourg, L-1943 est nommée nouveau commissaire en remplacement de ATIREM LIMITED, 672, rue de Neudorf, L-2220, Findel, Luxembourg, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

ResourcecRevision, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081141.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

NEW SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 231, val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 69.201.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

S.G. AUDIT, S.à r.l.

Signature

(080213.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

NEW SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 231, val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 69.201.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

S.G. AUDIT, S.à r.l.

Signature

(080214.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

NEW SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 231, val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 69.201.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

S.G. AUDIT, S.à r.l.

Signature

(080215.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

NEW SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 231, val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 69.201.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

S.G. AUDIT, S.à r.l.

Signature

(080216.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2004.

SEDIAC S.A., SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET CULTURES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.867.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mars 2004, actée sous le n° 121 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(081078.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

VORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 103.282.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Marie Boivin, administrateur de sociétés, demeurant à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

2. Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant à L-8020 Strassen, 18, rue de la Résistance.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de VORN S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, comme intermédiaire ou représentant, l'organisation et le conseil en matière administrative et la prestation de services généralement quelconques.

La société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle et commerciale y relatifs; elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la société.

La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision, et au contrôle de toutes les sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et toutes autres, et consentir tous prêts à celles-ci, sous forme et pour quelque durée que ce soit.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

L'objet peut être étendu ou restreint par voie de modifications aux statuts dans les conditions requises par les lois sur les sociétés commerciales.

La présente liste est énonciative et non limitative.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 9.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administrateurs peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion du conseil d'administrateurs peut également être tenue avec des administrateurs qui se trouvent en différents lieux pourvu qu'ils peuvent s'entendre les uns les autres, par exemple par conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Capital libéré</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) Jean-Marie Boivin, prénommé	30.900,-	30.900,-	309
2) Yves Schmit, prénommé	100,-	100,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.650,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Marie Boivin, administrateur de sociétés, né à F-Troyes, le 24 mai 1954, demeurant à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

- Madame Carine Bittler administrateur de sociétés, née à D-Winterbach, le 10 octobre 1949, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

- Monsieur Yves Schmit, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

3) A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme COMPTABILUX S.A., avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.204.

4) L'adresse de la société est fixée à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

5) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille dix.

6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Boivin, Y. Schmit, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 23 septembre 2004, vol. 468, fol. 25, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 octobre 2004.

A. Lentz.

(081401.3/221/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004.

TMC EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 103.281.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Arlindo Freire Marques, indépendant, demeurant à L-8261 Mamer, 111, rue de Dangé Saint-Romain.
- 2) Madame Elisabete Bastos Carvalho, employée privée, épouse de Monsieur Arlindo Freire Marques, prénommé sub 1), demeurant à la même adresse.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le transport de marchandises par route avec tous véhicules.

Elle pourra également accomplir toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'expansion ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. La société prend la dénomination de TMC EXPRESS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Steinfort.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes autres localités du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Arlindo Freire Marques, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Elisabete Bastos Carvalho, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont toujours librement cessibles.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera entre l'associé survivant et les héritiers et représentants de l'associé décédé, titulaire des parts de leur auteur.

Toutefois, dans le cas où l'associé décédé ne laisserait ni conjoint survivant, ni enfants légitimes ou descendants d'eux, les associés survivants auront la faculté de racheter, soit en totalité, soit en partie, les parts dépendant de la succession,

à la charge de faire connaître leur intention à cet égard aux héritiers et représentants de l'associé décédé, dans un délai de trois mois à partir du décès.

Le prix de rachat sera fixé sur base de la valeur nette moyenne des parts telle que celle-ci se dégage des trois derniers bilans.

Dans le rachat se trouvera englobée la part de bénéfices acquise au jour de la cession.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Gérance

Art. 13. Les affaires et intérêts de la société seront gérés et administrés par un ou plusieurs gérants ayant les pouvoirs les plus étendus pour engager la société à l'égard de tiers conformément à son objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission pour quelque cause que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

Art. 19. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation de la gérance, détermine l'affectation des bénéfices nets annuels.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme:

- a) en qualité de gérant technique, Monsieur Arlindo Freire Marques, prénommé;
- b) en qualité de gérant administratif, Madame Elisabete Bastos Carvalho, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Déclaration pour le fisc

Les associés déclarent être époux et épouse et requièrent la réduction du droit d'apport prévue en matière de sociétés familiales par l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux

dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Freire Marques, E. Bastos Carvalho, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, vol. 22CS, fol. 3, case 5. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

M. Thyès-Walch.

(081399.3/233/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004.

THRESHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 37.246.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 juin 2004

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THRESHOLD S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080630.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

TREES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.457.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2004, réf. LSO-AV01187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signature.

(081268.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

TREES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.457.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire lors de sa tenue le 22 septembre 2004 que Monsieur Marc Chong Kan, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 22 septembre 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081271.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

JOLY BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.176.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2004.

Signature.

(081193.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

JOLY BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.176.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juin 2004:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Hannjörg Hereth, industriel, demeurant à Montevideo / Uruguay;
- Monsieur Markus Humm, administrateur de sociétés, demeurant à Unterägeri / Suisse;
- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081207.3/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

SILVERLAKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 26.453.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 septembre 2004

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILVERLAKE S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080633.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

INSTITUT TES, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1274 Howald, 3, rue des Bruyères.

Le siège social de l'A.s.b.l., INSTITUT TES, a changé d'adresse.

L'ancienne adresse: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La nouvelle adresse: 3, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Par conséquent, l'article premier des statuts est modifié:

Art. 1^{er}. Dénomination - Siège - Durée

Son siège est fixé à Hesperange.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00830. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(081050.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2004.

ARCHIPEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.388.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation des Conventions de Domiciliation et de Service conclues le 19 décembre 2000, pour une durée indéterminée, entre les deux sociétés.

ARCHIPEL HOLDINGS S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9 rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080734.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SEEKING MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 103.284.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société ECOPROMPT S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici valablement représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Messieurs Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Romain Thillens, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2.- La société LAUREN BUSINESS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO Box 3161,

ici valablement représentée par son directeur Monsieur Christophe Blondeau, prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée SEEKING MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt Euros (320,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société ECOPROMPT S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société LAUREN BUSINESS LIMITED MANAGEMENT S.A., prédésignée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée HRT REVISION, S à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, R. Thillens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2004, vol. 887, fol. 90, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(081412.3/239/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004.

FANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 45.770.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 septembre 2004

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANT S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080631.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BOOKLESS DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 103.283.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.962, ici représentée par deux de ses administrateurs:

Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, et Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, agissant ès-dit qualité, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de BOOKLESS DEVELOPMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions Euros (EUR 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, trois cent seize actions	316
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, quatre actions	4
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2009.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 octobre 2004, vol. 358, fol. 20, case 4. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 octobre 2004.

H. Beck.

(081411.3/201/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ERNZ BLANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 83.884.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 septembre 2004

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ERNZ BLANCHE S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080632.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.253.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 septembre 2004

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080635.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

CASEMATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1945 Luxembourg, 4, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 98.546.

Suite à une cession de parts sociales du 22 septembre 2004, le capital social de la société à responsabilité limitée CASEMATE, S.à r.l. (la société) est réparti comme suit:

- Monsieur Manuel Fernando Rodrigues Gomes, né le 17 novembre 1979 à Luxembourg, demeurant au 2, rue Jos Felten, L-1508 Howald, (associé unique) 100 parts sociales

L'associé unique a révoqué, avec effet immédiat, le gérant administratif, Monsieur Jeannot Weis, demeurant à 22, rue de la Gare, L-6440 Echternacht, de son mandat.

Dès à présent, la société ne peut plus être engagée par Monsieur Weis et par conséquent, elle se trouve donc valablement engagée par la seule signature de son gérant et associé unique, Monsieur Manuel Fernando Rodrigues Gomes. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06591. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(080777.3/502/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

ENTRERIOS INVEST S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.507.*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 6 avril 2004*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Jean-Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Jean-Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Jean-Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(080778.3/550/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

3F ARCHITECTURE - FORM FOLLOWS FUNCTION, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2523 Luxembourg, 17, rue Jean Schoetter.
R. C. Luxembourg B 103.290.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le premier octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gerold Diehl, architecte diplômé, né le 1^{er} octobre 1957 à Mainz (Allemagne), demeurant à D-55270 Zornheim, 6 Elfmorgen; et

2.- Monsieur Thierry Gillen, fonctionnaire, né le 29 janvier 1967 à Luxembourg, demeurant à L-2523 Luxembourg, 17, rue Jean Schoetter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Objet - Raison sociale - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de 3F ARCHITECTURE - FORM FOLLOWS FUNCTION.

Art. 3. La société a pour objet d'effectuer tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes activités relevant de la profession d'architecte, toutes prestations consultatives, d'assistance, de contrôle, de coordination, d'expertise et d'études dans le domaine de l'architecture, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet, et tous autres actes, transactions ou opérations se rapportant directement ou indirectement, en tout ou parties à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou en favoriser le développement et l'extension, à l'exclusion de toute activité commerciale ou industrielle conformément à la déontologie de la profession d'architecte.

La société peut prendre des participations dans d'autres sociétés civiles ou commerciales ayant un objet identique, similaire ou connexe au sien.

Elle peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes les autres localités du pays.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Gerold Diehl, architecte diplômé, né le 1 ^{er} octobre 1957 à Mainz (Allemagne), demeurant à D-55270 Zornheim, 6 Elfmorgen, trois cent soixante-quinze parts sociales	375
2.- par Monsieur Thierry Gillen, fonctionnaire, né le 29 janvier 1967 à Luxembourg, demeurant à L-2523 Luxembourg, 17, rue Jean Schoetter, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes dans l'actif social. Les droits de chaque associé en ce qui concerne la répartition des bénéfices seront arrêtés par convention interne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption qui doit être exercé endéans les 45 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. Le non-exercice, total ou partiel, de son droit de préemption par un associé accroît celui des autres.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par convention entre les associés. En cas de non-exercice du droit de préemption dans le délai de 45 jours, la société procédera au rachat des parts pour lesquelles la cession est envisagée ou les parts seront cédées à un tiers agréé par les associés à l'unanimité.

Art. 9. Soixante-quinze pour cent (75%) du capital social devra être détenu par un associé inscrit au conseil de l'ordre des architectes.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. Gérance et assemblée des associées

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Le(s) gérant(s) technique(s) doit(vent) être inscrit(s) comme membres obligatoires ou membres facultatifs à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs Conseils.

Art. 13. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, sinon d'un gérant et d'un associé.

Toutefois, chaque gérant pourra engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière jusqu'à un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 20. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés au non, nommés à l'unanimité des associés, qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice prendra effet à la signature des statuts et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2523 Luxembourg, 17, rue Jean Schoetter.
- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Gerold Diehl, préqualifié.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de Monsieur Gerold Diehl, préqualifié, en sa qualité de gérant technique et de Monsieur Thierry Gillen, préqualifié, en sa qualité d'associé de la société.

Toutefois, le gérant pourra engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière jusqu'à un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Diehl, T. Gillen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, vol. 145S, fol. 37, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2004.

T. Metzler.

(081436.3/222/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004.

RALLY LUX HOLDING ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.600.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.130.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 3 août 2004, il a été décidé de nommer au poste de gérant, pour une durée indéterminée:

- Philippe Freise, résidant au 56, Stanhope Gardens, SW7 5RF London, United Kingdom;
- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En remplacement de Norbert Pacho, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080862.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

RALLY LUX HOLDING TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.129.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 3 août 2004, il a été décidé de nommer au poste de gérant, pour une durée indéterminée:

- Philippe Freise, résidant au 56, Stanhope Gardens, SW7 5RF London, United Kingdom;
- Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En remplacement de Norbert Pacho, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080888.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

BIOMASS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 103.291.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.962, ici représentée par deux de ses administrateurs:

Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, et Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de BIOMASS INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions Euros (EUR 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, trois cent seize actions	316
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, quatre actions	4
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2009.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 octobre 2004, vol. 358, fol. 20, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 octobre 2004.

H. Beck.

(081437.3/201/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2004.

PROVIMLUX OPERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 88.611.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 21 juillet 2004, il a été décidé de:

1. coopter, avec effet immédiat, au poste d'administration classe A, Monsieur Cédric Château, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'opéra, F-75002 Paris, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002 et qui se tiendra en 2005.

2. accepter la démission de Madame Claire Gawer, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'opéra, F-75002 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080889.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.

PROMOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 51.044.

Décision du gérant du 13 septembre 2004

Le gérant décide de transférer le siège social de la société, du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg avec effet immédiat.

PROMOD LUXEMBOURG, S.à r.l.

F. C. Pollet

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080997.3/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2004.
